
ASV : l'Etat rompt le contrat

Un avantage conventionnel

Pour mémoire, les cinq professions de santé conventionnées (médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens-biologistes, sages-femmes et auxiliaires médicaux) bénéficient de régimes d'Avantage Social Vieillesse (ASV) appelés aussi « **régime des praticiens conventionnés** ». L'ASV propre aux auxiliaires médicaux est obligatoire pour nous depuis 1975. C'est un régime pour lequel nous bénéficions de ressources provenant des organismes sociaux dans des proportions fixées depuis l'origine, par décret, aux deux tiers du montant des cotisations.

D'un côté nous subissons de fortes **contraintes professionnelles** :

- les tarifs encadrés parmi les plus bas, en particulier pour les indemnités de déplacement,
- continuité de soin,
- faible valeur patrimoniale de la clientèle.

Contraintes auxquelles il faut rajouter celles liées à notre exercice : pénibilité et beaucoup de contraintes horaires (assimilables à une mission de service publique).

Et en échange, l'Assurance Maladie nous assure un **revenu co-financé** différé dans le temps. Nous avons accepté ce cadre ensemble d'une part pour garantir le paiement de nos actes et d'autre part pour que la population puisse avoir accès aux soins dans des conditions pécuniaires acceptables.

L'ASV en faillite !

Tout le monde savait dès la signature qu'il ne s'agissait pas d'un régime de retraite mais d'une contrepartie financière contractuelle. Aujourd'hui, comme les autres ASV, le nôtre rencontre des difficultés financières : en déficit depuis plusieurs années, son financement est, en partie, assuré par un prélèvement sur **les réserves qui seront épuisées en octobre 2008**. Le point de non-retour est atteint.

La CARPIMKO pour sa part n'est ni impactée sur le régime de base ni sur le régime complémentaire, seules les Caisses de l'ASV sont vides. La CARPIMKO n'a aucune responsabilité dans cette déconfiture, bien au contraire.

La rupture !

De quoi s'agit-il dans cette affaire ? Très concrètement la situation est très simple : les Caisses d'Assurance Maladie ne veulent plus financer nos droits déjà acquis de l'ASV alors que le régime arrive en cessation de paiement. Nous avons signé un contrat, nous avons payé nos cotisations, l'Etat vient de rompre le contrat. C'est une promesse non honorée. Il faut le dire, le couperet est tombé : « Nous vivons les derniers moments des avantages conventionnels. » En effet aujourd'hui la contrepartie à notre exercice très encadré conventionnellement est bien faible.

La convention bradée...

C'est tout le contrat conventionnel qui se fragilise. Il n'est vraiment plus possible de croire les Caisses. Ah ! La belle occasion pour le système de santé de faire des économies sur notre dos. Nous avons payé pour des honoraires différés auxquels nous n'aurons pas droit.

L'Etat et les parlementaires ont repris la gouvernance sur la gestion de l'ASV, et ils en ont fait un régime de retraite. C'est la fin de la convention. Répétons-le, en dehors du risque maladie ou du remboursement des actes, **il n'y a plus d'avantage à être conventionné !** Les Caisses ne veulent plus mettre la main à la poche. Elles ne veulent plus remplir leur partie du contrat.

Payer toujours plus...

Les conséquences de cette rupture sont claires : tout le monde va devoir payer une fois de plus, les jeunes, les cotisants actuels et les retraités. L'Etat voudrait faire de notre avantage conventionnel un régime de retraite et le gérer comme tel.

Comment ne pas avoir de revendications dans cette situation ? Certaines professions plaident pour un déconventionnement, d'autres pour des honoraires plus élevés... La situation devient intolérable quand il s'agit de patients dépendants, de traitement long etc. **Ce sont des soins indispensables qui doivent être subventionnés, c'est un service rendu à la population.**

Mais quelque part, **nous n'avons guère le choix.** Les seules solidarité et répartition ne sont pas satisfaisantes, mais c'est la garantie de toucher au moins un minimum. Par contre ce n'est pas une raison pour en faire une tromperie : payer des cotisations pour une prestation qui existe de moins en moins.

La solution : mourir jeune ?

Il ne faut pas avoir peur de dire quel sera l'impact du projet de réforme en cours. Pour les actifs actuels comme pour les nouveaux entrants, il faudra revoir notre exercice afin de dégager un minimum de possibilités de capitalisation pour envisager notre retraite. Il ne faut pas se voiler la face, le système vise à terme à mettre en place une retraite calée sur l'espérance de vie afin que les retraités ne touchent leur pension que quelques brèves années.

La situation est grave car nos revenus sont déjà faibles et car nos contraintes sont fortes : cotisations en hausse, prestations en baisse, honoraires bloqués, et les infirmiers ont besoin de descendre dans la rue tous les trois ans pour réclamer quelques centimes d'augmentation avec bien peu de succès. Les Caisses nous refusent des augmentations de tarifs et elles nous demandent de travailler plus : **« travailler plus pour gagner moins... »** Il faut bien dire qu'il n'y a pas d'alternative car nous n'avons pas les revenus nécessaires pour faire notre propre retraite.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Nos propositions

Le problème de la pérennisation du financement de l'ASV n'est **pas nouveau**, professionnels, CARPIMKO et Etat s'en sont rendu compte il y a bien longtemps.

Les organisations professionnelles ont fait des **propositions** :

- Appeler une cotisation spécifique en 2008 pour assurer le financement de 2008 et se laisser le temps de réformer sereinement.
- Calculer le montant de la cotisation ASV sur la **valeur de l'acte moyen** et non plus sur la valeur moyenne pondérée des lettres-clé.
- Réintégrer dans les réserves de l'ASV à la CARPIMKO une partie de ce que nous versons à la **compensation nationale** de l'ensemble des régimes de retraite des professions libérales. Cette proposition qui ne coûtait rien n'a pas été retenue.
- Augmenter les cotisations pour ne pas pénaliser les retraites et garantir les mêmes avantages aux générations futures.
- Et la liste est longue...

Pas une de nos propositions n'a été entendue...

Le mépris

Pourquoi cette situation ? Parce que nous assistons à une parodie de discussion avec l'Etat, un simulacre de négociations. **L'Etat a pris tout seul la responsabilité d'une rupture unilatérale des négociations.** La pérennisation de l'ASV n'a jamais été une **priorité** pour lui jusqu'à aujourd'hui. Le rythme conventionnel normal est le suivant : négociation des urgences tous les 5 ans avec priorité systématique à la régulation des volumes et des quotas.

Le **projet actuel de décret ministériel** reprend les solutions retenues pour la réforme de l'ASV des chirurgiens-dentistes et des pharmaciens-biologistes : augmentation des cotisations, baisse des retraites, baisse des points acquis non liquidés, baisse du rendement, et création d'une cotisation supplémentaire proportionnelle au revenu prise en charge seulement à 50% par les Caisses. L'expérience des chirurgiens dentistes et des biologistes non-médecins n'est cependant pas transférable chez nous : exercice, revenus et patrimoine professionnel ne sont pas comparables.

De plus le décret propose un ajustement de l'ASV tous les 5 ans. Il ne serait pas surprenant de voir **augmenter les cotisations et baisser les retraites** ; quelle autre perspective dans la logique publique actuelle ?

Imposé par la force

Impossible pour nous d'échapper à la méthode de **négociation en trompe-l'œil** :

- Attendre aussi longtemps pour attaquer un dossier au pas de charge pendant l'été, au milieu d'autres dossiers urgents et menacer de passer en force... C'est un climat de pseudo-négociation avec un couteau sous la gorge.
- Vouloir transformer un avantage conventionnel en régime de retraite. C'est une duperie qui vide le contrat conventionnel de sa raison d'être.

- Le ministère a tout prévu à l'avance, même le texte du communiqué. La dernière réunion à l'UNCAM s'est déroulée sur le ton suivant : « sur quel paramètre voulez-vous agir (augmenter les cotisations ou baisser les pensions) pour que vous puissiez dire à vos troupes que vous avez gagné quelque chose ? ».
- Le Gouvernement menace aujourd'hui de promulguer autoritairement et sous sa seule responsabilité un décret contre l'avis unanime de l'ensemble des organisations professionnelles.

Une fois de plus c'est une situation d'urgence, **l'Assurance Maladie bricole en bouchant des trous** au lieu de s'interroger sur le problème de fond : la pérennisation du régime des praticiens conventionnés.

Une direction à suivre !

Notre objectif premier n'est pas de remettre en cause le principe conventionnel, nous sommes très attachés à la pérennité de l'ASV, c'est un élément majeur du conventionnement. Mais nous sommes autant attachés à ce que les termes du contrat soient respectés par l'ensemble des parties.

Mais pour l'heure il reste quand même à construire la réforme. Nous proposons de travailler en deux temps : en première étape, les Caisses et l'Etat doivent assurer le financement des droits acquis au 31 décembre 2008. La seconde étape consiste à réformer sereinement l'ASV pour le pérenniser, les pouvoirs publics doivent ouvrir le dialogue vers nous avec l'exigence de la sincérité, car une fois de plus il n'y a pas de réponse aussi simple à un problème aussi complexe.

Des professions responsables

Chaque convention est négociée individuellement, profession par profession. Mais le désengagement des Caisses sur l'ASV nous a rassemblés. Le projet de décret ne satisfaisant personne, la gravité de la situation a conduit à ce que **l'ensemble des professions d'auxiliaires médicaux** se réunisse et conforte une position sur ce dossier commun.

Même si nous avons parfois eu du mal à parler d'une même voix, aujourd'hui nous sommes **tous ensemble** : les 10 structures syndicales représentatives des auxiliaires médicaux. Nous choisissons de rester groupés et de faire un front commun pour que le dialogue s'ouvre et que nous ne soyons pas sacrifiés sur l'autel d'un décret unilatéral et autoritaire.

Agir ensemble

Nous ne serons jamais assez nombreux à adhérer aux organisations professionnelles, mais cela n'empêchera pas une mobilisation vers nos patients, vers nos confrères et vers nos politiques. Depuis janvier 2008, l'union des 10 syndicats d'auxiliaires médicaux assure une force et une cohérence interprofessionnelle encore inconnues à ce jour pour sauver l'ASV.

Nous interpellons collectivement l'ensemble des Parlementaires, le Président de la République et le Premier Ministre, et à nous, professionnels paramédicaux de prolonger ce mouvement pour interpellier nos élus quels qu'ils soient, maires, députés...

La France est encore une démocratie et ce sont nos élus qui font les lois. La solidarité ne doit pas faire cruellement défaut. C'est à nous de faire ou défaire nos élus. Et nous, électeurs, nous en avons le droit.

Texte co-signé par tous les syndicats qui sont signataires des conventions réunis à la CARPIMKO.

LES INFIRMIERS : FNI ; ONSIL ; SNIL ; CONVERGENCE INFIRMIER
LES MASSEURS KINESITHERAPEUTES : FFMKR ; SNMKR ; OK
LES ORTHOPHONISTES : FNO
LES ORTHOPTISTES : SNAO
LES PEDICURES PODOLOGUES : FNP